



Challenge 92 par équipes mixtes de clubs

Saison 2026



CATÉGORIES DES ÉQUIPES :

Arc classique mixte H et F Arc à poulies mixte H et F Arc nu mixte H et F	Archers de catégories U18 à S3 Dont <i>a minima</i> 1 femme et 1 homme
Arc Classique Jeunes mixte H et F Arc à poulies Jeunes mixte H et F-	Archers de U15 à U21 Dont <i>a minima</i> 1 femme et 1 homme

I. PRINCIPE :

Le « Challenge 92 par équipes mixtes de club » a pour objectif de promouvoir et d'encourager la pratique compétitive en équipe dans les Clubs et Compagnies du 92. Il s'agit de compétitions dans les conditions tir à l'arc en extérieur distances nationales (2 séries de 6 volées de 6 flèches dans les conditions précisées dans les paragraphes suivants). Il n'y a pas de phases de matchs par équipe.

Important : En raison de la mixité et de la distance (distances nationales), les équipes engagées dans le « Challenge 92 par équipes mixtes de Club » ne peuvent pas participer à la Division Départementale, ni accéder aux Divisions Régionales.

II. LIMITATIONS :

Un club ou une Compagnie ne peut engager qu'une seule équipe dans chaque catégorie.

Tout club ou Compagnie ayant une équipe en Division Nationale (D2, D1) et/ou une équipe en Division Régionale (DRH, DRE), dans la même catégorie, ne peut pas aligner ses 3 meilleurs archers de la saison précédente (cf. classement national FFTA) dans son équipe Challenge 92 dans la même arme. S'il a une équipe au niveau National et une équipe au niveau Régional, ce sont les 6 premiers archers du classement qui ne peuvent pas tirer au niveau départemental.

Un archer ne peut concourir que dans une seule équipe, soit dans une équipe « Adultes », soit dans une équipe « Jeunes »

III. LES CONCOURS DU « CHALLENGE 92 PAR EQUIPES MIXTES DE CLUB » :

Samedi 6 juin 2026 à Antony, départ de l'après-midi
Dimanche 14 juin 2025 à Fontenay-Aux-Roses, départ du matin



Challenge 92 par équipes mixtes de clubs Saison 2026



IV. REGLEMENT :

A. Composition et inscription des équipes pour chaque épreuve :

1. La mixité homme/femme est **OBLIGATOIRE** dans toutes les catégories d'équipes.
 - a. Chaque équipe doit être composée d'au minimum une femme et d'au minimum un homme. Elle doit être constituée d'au minimum 3 archers et d'au maximum 4 archers.
 - b. Les archers peuvent être différents d'une étape sur l'autre, en veillant au respect de la mixité F/H.
2. Pas de mixité d'arme.
3. Dépôt des équipes nominatives auprès de l'organisateur et du CD92 (sport@tiralarc92.com) **au moins 8 jours avant la compétition**, sinon, seules 3 places seront attribuées pour l'équipe.
 - a. Un changement de composition est possible **jusqu'au début de l'échauffement**, mais le nombre d'archers ne pourra être supérieur à celui indiqué lors de l'inscription préalable. Un contrôle sera effectué par l'organisateur, les arbitres et un représentant du CD 92.
 - b. Tous les membres d'une équipe, y compris le ou la capitaine, le cas échéant, doivent être en tenue de club identique

B. Compétitions :

Les compétitions et les départs (par catégories) sont **imposés** (voir §III.).

C. Organisation des tirs :

1. Catégories, distances de tir et blasons.

Arme	Catégories	Distance de tir	Blasons
Arc classique et poulies	U15	2 x 30 mètres	80 cm
	U18 à S3	2 x 50 mètres	122 cm
Arc nu	U18 (U15/U18)	2 x 30 mètres	80 cm
	Scratch adultes (U21 à S3)	2 x 50 mètres	122 cm



Challenge 92 par équipes mixtes de clubs Saison 2026



2. Toutes les équipes d'une même catégorie doivent tirer sur le même départ.
3. Tous les archers d'une même équipe doivent tirer sur le même départ et idéalement sur des cibles voisines (1A, 1B, 2A, 2B par exemple).

D. - Classement des équipes :

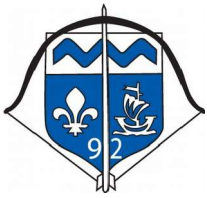
1. Le classement des équipes s'opère après chaque épreuve en additionnant les points des 3 meilleurs scores de l'équipe déclarée, en sachant que **le score d'au moins une femme et le score d'au moins un homme sont obligatoirement pris en compte dans le score total de l'équipe**
2. A l'issue de chaque épreuve, des points sont attribués aux équipes en fonction de la place obtenue :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	40	5	24	9	12	13	4
2	36	6	21	10	10	14	3
3	32	7	18	11	8	15	2
4	28	8	15	12	6	16	1

3. En cas d'absence à l'une des étapes ou si l'équipe n'est pas conforme, aucun point ne sera attribué à l'équipe concernée sur l'étape en question
4. Le classement général sera effectué à l'issue de la deuxième épreuve et donnera lieu à une remise de prix qui récompensera les 3 meilleures équipes de chaque catégorie.

E. - Départage des équipes en cas d'égalité :

1. Lors de chaque épreuve, les égalités sont tranchées sur le meilleur score individuel, puis le 2ème score. En cas d'égalité persistante, les 2 équipes seront déclarées ex aequo et se verront attribuer les points correspondants à cette place.



Challenge 92 par équipes mixtes de clubs Saison 2026



2. Pour le classement final, en cas d'égalité de points à l'issue des 2 épreuves, le départage se fera sur le meilleur score total obtenu en additionnant les scores des 2 épreuves, puis sur la meilleure place obtenue pour chaque équipe lors de ces 2 épreuves. En cas d'égalité persistante, les équipes seront déclarées ex aequo.

Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner l'exclusion de l'équipe concernée.



Challenge 92 par équipes mixtes de clubs Saison 2026



Engagement d'équipe(s)

A envoyer à sport@tiralarc92.com avant le 20 avril 2026

Club / Cie : _____

Contact : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Rappel : Un club ne peut engager qu'une équipe dans chaque catégorie

- | | |
|--|---|
| ☐ Arc classique adultes | ☐ Arc classique jeunes |
| ☐ Arc à poulies adultes | ☐ Arc à poulies jeunes |
| ☐ Arc nu | |

**Par ce formulaire, l'équipe s'engage à respecter le règlement du Challenge 92
par équipes mixtes de club**

Date limite de dépôt des équipes auprès du CD92 le 20 avril 2026.

Inscription : 80 € par équipe à l'ordre du Comité Départemental de Tir à l'Arc 92

Faire parvenir le règlement à :

Mme Audrey GRANATA - 44 avenue de la Division Leclerc 92320 Châtillon

Ou par virement bancaire : Comité départemental de tir à l'arc des Hauts-de-Seine IBAN FR76
3000 3022 1400 0502 0249 754 / BIC : SOGEFRP en précisant dans l'objet Challenge 92 et le
nom du club.

Montant intégralement reversé aux organisateurs des compétitions support.



Challenge 92 par équipes mixtes de clubs

Saison 2026



Composition d'équipe – Challenge 92

Etape 1 - Antony

Samedi 6 juin après-midi

Club / Cie : _____

Contact : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

☐ Arc classique adultes

☐ Arc classique jeunes

☐ Arc à poulies adultes

☐ Arc à poulies jeunes

☐ Arc nu

Archer	Club	N° Licence	Catégorie

**A envoyer à sport@tiralarc92.com et à l'organisateur de la
compétition (concours.aca92@gmail.com) avant le 28 mai 2026**



Challenge 92 par équipes mixtes de clubs Saison 2026



Composition d'équipe – Challenge 92 Etape 2 – Sceaux / Fontenay-aux-Roses Dimanche 14 juin matin

Club / Cie : _____

Contact : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

☐ Arc classique adultes

☐ Arc classique jeunes

☐ Arc à poulies adultes

☐ Arc à poulies jeunes

☐ Arc nu

Archer	Club	N° Licence	Catégorie

A envoyer à sport@tiralarc92.com et à l'organisateur de la compétition
(inscription@casfar.fr) avant le 3 juin 2026